



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 12 MARS 2024**  
**Compte-rendu succinct**

---

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 mars à vingt heures huit, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît BIBERON, Maire.

20 présents : MM. BIBERON, DEVOOGHT, M. ACCARD, Mme CORREIA DANTAS, M. WAILLIEZ, Mme BOULNOIS, M. CAMBOU, Mme GALINDO, M. JAKUBCZAK, Mme BOCHENT, M. LOMBARD, Mme DENIZART, Mme BOILLON, M. BAR, Mmes LECOCQ, LAVRADAS, GLELE-TAMION, MM. PERROTTE et CONDAL, Mme FERNANDES FERREIRA

1 absent : M COULON

1 procuration : Mme GODON (pouvoir à Mme DENIZART).

Secrétaire de séance : Mme Nathalie GALINDO

\*\*\*

✚ **Désignation d'un conseiller au Comité de Jumelage**

Délibération 2024-01 : le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, désigne Madame Céline LECOCQ qui représentera le Conseil municipal au Comité de Jumelage Noailles – Grossenenglis.

✚ **Convention unique du CDG 60 adhésion prévention**

Délibération 2024-02 : Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** décide d'adhérer à la convention cadre unique relative aux services et missions facultatifs du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise ci-annexée.

✚ **Ouverture d'un poste d'adjoint de gestion et entretien des locaux 1ère classe**

Délibération 2024-03 : Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des emplois communaux par l'ouverture d'un poste d'adjoint de gestion et entretien des locaux à temps complet, adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe.

✚ **Ouverture de deux postes d'adjoint technique principal 2ère classe**

Délibération 2024-04 : Le Conseil Municipal, : Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des emplois communaux par l'ouverture de deux postes d'adjoint technique principal 2ère classe, l'un au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'autre au 1<sup>er</sup> mai 2024.

#### ✚ **Ouverture d'un poste de Rédacteur**

Délibération 2024-05 : Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des emplois communaux par l'ouverture d'un poste de Rédacteur à temps complet, au 19 février 2024.

#### ✚ **Renouvellement d'une convention PEC**

Délibération 2024-06 : Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise le Maire à signer un contrat PEC, en renouvellement, du 28 février 2024 au 27 août 2024 affecté aux services techniques pour 35 heures hebdomadaires.

#### ✚ **Prime d'intéressement VVF**

Délibération 2024-07 : Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, valide le versement de la prime d'intéressement VVF suivant l'avis du comité technique en date du 05 décembre 2023.

Une prime sera versée aux fonctionnaires territoriaux titulaires ou stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels d'un même service. Les agents de droit privé sont également concernés par ce dispositif. Les conditions de versements sont précisées dans la présente délibération.

Le dispositif d'intéressement à la performance collective est mis en place dans les conditions présentées à la page 3 de ce compte-rendu.

Le montant individuel susceptible d'être attribué à chaque agent est fixé 600 euros annuels maximum, pour chaque service concerné par l'autorité territoriale à l'issue de la période de référence, dans la limite du montant plafond prévu.

L'attribution de la prime à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel. Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Service(s) ou groupes de services bénéficiaire(s)	Projets	Type d'indicateurs
Direction	Label Villes et Villages fleuris	Niveau d'implication dans la réalisation du projet Maintien des fleurs obtenues Obtention d'une fleur supplémentaire Respect du délai Réalisation du ou des objectifs
Service administratif	Label Villes et Villages fleuris	Niveau d'implication dans la réalisation du projet Maintien des fleurs obtenues Obtention d'une fleur supplémentaire Respect du délai Réalisation du ou des objectifs
Service communication	Label Villes et Villages fleuris	Niveau d'implication dans la réalisation du projet Maintien des fleurs obtenues Obtention d'une fleur supplémentaire Respect du délai Réalisation du ou des objectifs
Services techniques	Label Villes et Villages fleuris	Niveau d'implication dans la réalisation du projet Maintien des fleurs obtenues Obtention d'une fleur supplémentaire Respect du délai Réalisation du ou des objectifs
Service périscolaire	Label Villes et Villages fleuris	Niveau d'implication dans la réalisation du projet Maintien des fleurs obtenues Obtention d'une fleur supplémentaire Respect du délai Réalisation du ou des objectifs
Service Ados	Label Villes et Villages fleuris	Niveau d'implication dans la réalisation du projet Maintien des fleurs obtenues Obtention d'une fleur supplémentaire Respect du délai Réalisation du ou des objectifs
Service école	Label Villes et Villages fleuris	Niveau d'implication dans la réalisation du projet Maintien des fleurs obtenues Obtention d'une fleur supplémentaire Respect du délai Réalisation du ou des objectifs

### ✚ Autorisation à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget principal 2024 Budget principal

Délibération 2024-08 : Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2023 (hors RAR) selon le détail ci-dessous :

Chapitres	Opération	Désignation	Rappel Budget 2023	Montant autorisé
21		Immobilisations corporelles	867 269 €	86 727 €
21	34	Immobilisations corporelles HERPIN	545 140 €	136 285 €

### ✚ Autorisation à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget principal 2024 Service Eau

Délibération 2024-09 : Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2023 (hors RAR) selon le détail ci-dessous :

Chapitres	Opération	Désignation	Rappel Budget 2023	Montant autorisé
21		Immobilisations corporelles	163 772 €	40 943 €
21	17	Immobilisations corporelles HERPIN	109 300 €	21 860 €

### ✚ Renouvellement de la ligne de trésorerie

Délibération 2024 -10 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la Commune de NOAILLES, de renouveler auprès du Crédit Agricole Brie Picardie le contrat portant ouverture d'une ligne de crédit d'un montant maximum de 400 000,00 € dans les conditions suivantes :

a) Montant : 400 000,00 €, b) Durée : 12 mois intérêts trimestriels, c) Taux d'intérêt annuel, variable : index de référence + marge sur index, soit 0.95 % l'an, d) Index de référence : EURIBOR 3 mois, e) Valeur de base de l'index connue à la proposition de contrat : 3,930 % f) Frais d'étude : 0.20 % du montant accordé soit 800€, g) Commission de non-utilisation : 0,20% du montant non utilisé de la ligne, et prend l'engagement d'inscrire en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de la ligne de trésorerie.

### ✚ Division cadastrale de la RD 115

Délibération 2024-11 : Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le projet de découpage foncier, et autorise le transfert, par acte administratif, des nouvelles parcelles au Département de l'Oise, moyennant un prix de cinquante centimes du mètre carré. (0,50 ct/m<sup>2</sup>)

### ✚ Classement de parcelles dans le domaine public

Délibération 2024-12 : Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, décide du classement dans le domaine public communal, des parcelles suivantes :

Rue du Chef de la Ville : AA 138, AA 140, AA 141, AA 142, AA 197, AA 203, AA 209, AA 210, AA 216, AA 226,  
Allée du Parc : AA 185,

Allée du 13 août 1944 : AA 186,  
Rue de Grossenenglis : AD 262 et AD 279.  
Allée Maurice Bellonte : AE 182

Et autorise monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce classement.

#### **Institution du droit de préemption urbain (DPU)**

Délibération 2024-13 : Le conseil Municipal autorise à **l'unanimité**, d'instaurer un Droit de Préemption Urbain au profit de la commune sur les zones urbaines : UA, UB, UC (dont le secteur UCa), UD, UP et UE, ainsi que les zones à urbaniser 1AUh et 2 AU telles que définies dans le PLU approuvé en date du 10 octobre 2023

#### **Institution du Permis de démolir**

Délibération 2024-14 : Le Conseil Municipal approuve à **l'unanimité**, l'instauration d'un permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal doté d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10 octobre 2023.

#### **Institution des déclarations préalables pour les divisions parcellaires**

Délibération 2024-15 : Le Conseil Municipal a décidé, à **l'unanimité**, de soumettre à la déclaration préalable toute division des terrains se trouvant sur l'ensemble du territoire communal doté du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10 octobre 2023

#### **Institution des déclarations préalables l'édification des clôtures**

Délibération 2024-16 : Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de soumettre l'édification des clôtures à une déclaration préalable sur l'intégralité de la Commune de Noailles.

#### **Institution des déclarations préalables aux ravalements de façades**

Délibération 2024-17 : Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de soumettre les travaux de renouvellement de façade à une déclaration préalable sur l'intégralité de la Commune de Noailles.

#### **1er arrêt du Programme Local de l'Habitat**

Délibération 2024-18 : Le Conseil Municipal rend, à **l'unanimité**, un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat tel qu'arrêté par la Communauté de communes Thelloise.

#### **Adoption des statuts consolidés de la CCT**

Délibération 2024-19 : Le Conseil Municipal approuve, à **l'unanimité**, la version actualisée et consolidée des statuts de la Communauté de communes Thelloise.

Le Maire,  
Benoit Biberon



Le Secrétaire de séance,  
Nathalie GALINDO

